

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 15 novembre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 09/11/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
PAILLOTET - DUJON – ESCRIOU – HEURA – FASOLA –
FOURNY - KAIL – LACROIX – ROBERT - YACOB

REPRESENTES : Mr AUDIBERT par Mr ESCRIOU
Mme BENABEN par Mme FASOLA

ABSENTES : Mmes BEUCHE et DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

Modification des
statuts du syndicat
mixte
SYMENCA

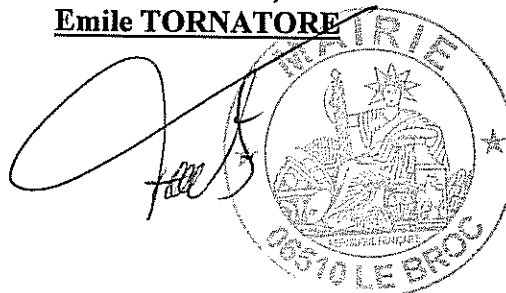
Monsieur le Maire présente la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etude et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur en date du 30 septembre 2010 portant actualisation des statuts du syndicat résultant principalement de la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbain, de l'extension automatique du syndicat mixte aux communes de Lantosque et d'Utelle et de l'adhésion de la commune de Carros à Nice Côte d'Azur.

Le conseil municipal

Après délibération adopte les nouveaux statuts du SYMENCA.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 15 /11/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 15 /11/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication